



1.1

DEC_0023_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE LIBRICIEL POUR LA MAINTENANCE DU LOGICIEL MODULE CHORUS PRO EXTENSION DE PASTELL PERMETTANT D'ÉMETTRE, RECEVOIR, TRANSMETTRE ET CONSERVER DES FACTURES ALLANT DU 1/01/2025 AU 31/12/2025.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU Vu l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,

VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,

VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,

VUu la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics

CONSIDERANT que la maintenance du logiciel Chorus Pro extension Pastell permet aux entreprises de transmettre, d'émettre, de recevoir et conserver des factures électroniques destinées à l'administration publique est essentielles aux collectivités.

CONSIDERANT que ce module permet d'automatiser la récupération des factures pour les intégrer au logiciel Civil Net Finances est essentielle a nos collectivités.

CONSIDERANT que la maintenance ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant fournit et installé le logiciel.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société LIBRICIEL, 140 rue Aglaonice de Thessalie, 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, d'un montant de 720 € HT, soit 864 € TTC pour la maintenance du logiciel allant du 01/12/2024 au 30/11/2025. Le contrat sera tacitement renouvelé pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 30/11/2028. Le marché étant alors de 4 ans, le montant potentiel du marché étant alors de 2880 € HT, soit 3456 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 27 janvier 2025

Le Président

Francis COUREL

